



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} avril 2013
Français
Original : anglais

Session annuelle 2013

3-14 juin 2013, New York

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme pour Cuba

Assistance proposée : 6,5 millions de dollars, dont 4 millions à prélever sur le budget ordinaire et 2,5 millions à financer à l'aide de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, y compris les ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2014-2018)

Cycle : Huitième

Catégorie selon la
décision 2005/13 : C

Assistance proposée à titre indicatif (en millions de dollars des États-Unis) :

<i>Domaine relatif aux résultats du Plan stratégique</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Dynamique des populations	1,2	0,8	2,0
Santé en matière de sexualité et de procréation et éducation sexuelle des jeunes	1,5	1,5	3,0
Égalité entre les sexes et droits en matière de procréation	0,7	0,2	0,9
Coordination du programme et assistance	0,6	–	0,6
Total	4,0	2,5	6,5



I. Analyse de la situation

1. Cuba, pays à revenu intermédiaire avec un indice de développement humain élevé et des politiques sociales progressistes, met à jour son modèle économique pour mieux répondre aux besoins de sa population. Les efforts déployés par le Gouvernement pour préserver les indicateurs sociaux atteints et parvenir au développement durable se heurtent à des problèmes persistants. Bien que Cuba ne soit pas caractérisé par de graves inégalités sociales, il existe des inégalités économiques et sociales entre les groupes de population et les régions. La crise financière mondiale et l'embargo économique, commercial et financier permanent imposé par les États-Unis d'Amérique ont des répercussions négatives pour le pays et limitent ses possibilités d'accès aux sources financières internationales.

2. La population, estimée à 11,3 millions d'habitants en 2011 augmente à un taux annuel de 0,06 %. L'indice synthétique de fécondité, resté au-dessous des niveaux de reproduction pendant plus de trois décennies, est de 1,7 enfant par femme. La structure des âges indique un degré de vieillissement élevé. Dix-huit pour cent de la population sont âgés de 60 ans ou plus, ce qui a une influence sur la dépendance et les relations intergénérationnelles. Il existe des informations statistiques démographiques fiables mais des données relatives à des questions spécifiques concernant la population, notamment : a) vieillissement, b) égalité entre les sexes et c) migrations, sont nécessaires.

3. Le taux de mortalité maternelle a baissé lentement au cours de ces dernières années, tombant de 46,5 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2008 à 40,6 en 2011. Entre 2008 et 2011, le taux de mortalité maternelle directe a légèrement augmenté de 29,4 à 31,6 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, avec des différences entre les régions.

4. Bien que le taux de prévalence de la contraception soit élevé (77,8 % en 2011), certains besoins en matière de planification de la famille ne sont toujours pas satisfaits et le choix des méthodes de contraception est insuffisant. En 2011, les préservatifs représentaient 12 % des moyens de contraception parmi les femmes mariées en âge de procréer (y compris celles vivant en union libre), les traitements hormonaux 16 % et les dispositifs intra-utérin 51 %. Les autorités sanitaires s'efforcent de pousser les jeunes femmes en particulier à utiliser plus largement des méthodes modernes de planification de la famille, surtout préservatifs et traitements hormonaux. Avec 44,9 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans en 2005 contre 57,3 en 2011, l'augmentation du taux de fécondité des adolescentes demeure préoccupante.

5. Cuba a fait des progrès remarquables dans le domaine de l'éducation sexuelle. Toutefois, le nombre de grossesses non désirées et d'avortements reste relativement élevé en raison de pratiques de contraception inadéquates, en particulier parmi les adolescents et les jeunes. Le taux de prévalence du VIH est de 0,1 % mais le pays n'a pas réussi à le faire baisser de manière constante. Le comportement concernant des pratiques sexuelles plus sûres varie selon les groupes et les régions et les taux de prévalence du VIH sont plus élevés chez les hommes âgés de 25 à 39 ans. Au cours des cinq dernières années, ce taux a augmenté chez les femmes dans certaines régions, en particulier dans les provinces d'Artemisa, Pinar del Río, Granma et Santiago de Cuba.

6. Le Gouvernement a accompli des progrès importants dans le domaine de l'égalité des sexes. Toutefois, des inégalités persistent en raison d'une culture à prédominance patriarcale. Bien que la participation sociale et le développement professionnel des femmes atteignent des niveaux élevés, il n'en reste pas moins qu'elles assument des charges plus lourdes que les hommes pour ce qui est des soins familiaux et des travaux ménagers. Ce déséquilibre s'accroît si le Gouvernement ne fournit pas des services de soin aux aînés pour aider la population vieillissante. La violence sexiste est un problème toujours plus important. Il est nécessaire que les organisations et les institutions concernées par la prévention améliorent leur coordination et attirent l'attention sur la violence sexiste et les actes de violence au sein de la famille.

7. Cuba est souvent exposé à des catastrophes naturelles qui ont touché environ 54 % de la population totale au cours des cinq dernières années. Le pays a une stratégie nationale de gestion et de réduction des risques de catastrophe. La fourniture de services de santé sexuelle et procréative aux groupes de population se trouvant dans des situations vulnérables sur la base d'une démarche axée sur les droits fondamentaux et sensible aux différences entre les sexes, reste problématique malgré le rang de priorité élevé que lui donne le Gouvernement.

8. Cuba appuie pleinement le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Bien que le pays ait atteint les objectifs 2, 3 et 4 du Millénaire pour le développement, il lui faut déployer des efforts supplémentaires pour arriver à réaliser ceux qui restent d'ici à 2015. Cuba a confirmé son engagement aux principes de la coopération Sud-Sud et appuie le transfert de connaissances, l'échange d'expériences et l'apprentissage collégial.

II. Coopération passée et enseignements tirés

9. Le septième projet de descriptif de programme du FNUAP pour Cuba, 2008-2012, avait pour but : a) d'améliorer la qualité de l'éducation et des services de santé sexuelle et procréative, notamment la prévention du VIH, b) d'intégrer des dimensions concernant la population et le développement dans les politiques et programmes et c) de promouvoir l'égalité des sexes.

10. L'évaluation finale du programme a mis en évidence les réalisations suivantes : a) renforcement des capacités institutionnelles pour fournir des services de santé sexuelle et procréative, b) augmentation des options et de la disponibilité de méthodes contraceptives, c) amélioration des programmes nationaux en matière d'éducation sexuelle et de prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH, d) renforcement des capacités nationales et locales pour produire des informations sociodémographiques de haute qualité, e) développement de méthodes de gestion des compétences et des connaissances par les décideurs et autres spécialistes afin d'intégrer les effets de la transition démographique dans les politiques et plans de développement, f) sensibilisation et formation des décideurs et des prestataires de services afin d'intégrer l'égalité homme-femme dans les politiques et programmes et g) renforcement des capacités institutionnelles de diagnostic et de prévention de la violence sexiste et les actes de violence au sein des familles.

11. L'évaluation a mis en lumière la nécessité : a) de renforcer davantage la gestion axée sur les résultats, b) d'améliorer les synergies entre les institutions

nationales et celles des Nations Unies en vue d'accroître l'efficacité des programmes, c) de donner la priorité aux questions concernant les jeunes, la santé maternelle, les relations intergénérationnelles, le vieillissement, les migrations internes et les effets des changements climatiques.

12. Il est indispensable que le FNUAP apporte constamment son appui pour atteindre les objectifs nationaux et éviter les revers. La coopération du FNUAP a aidé les institutions nationales à élaborer des modèles de bonne pratique pouvant servir à d'autres pays dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

III. Programme proposé

13. Le programme proposé répond aux priorités nationales et aux directives du Gouvernement en matière de politique économique et sociale. Il est conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2014-2018, et au plan stratégique du FNUAP. En collaboration avec les organismes des Nations Unies, le Gouvernement a dirigé le processus de développement du programme en y associant les institutions nationales, des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile.

14. Pour développer les capacités nationales, le programme privilégie : a) la dynamique des populations, b) la santé en matière de sexualité et de procréation et l'éducation sexuelle des jeunes et c) l'égalité des sexes et les droits liés à la procréation. Les stratégies suivantes permettront d'atteindre les résultats escomptés : a) constitution d'une base de connaissances afin de concevoir et mettre en œuvre des politiques et programmes reposant sur des observations factuelles, b) assistance technique, formation et équipement afin d'améliorer la performance des institutions publiques et c) dialogue politique, partenariats et renforcement des initiatives de communication sociale.

15. Le FNUAP apportera également son appui au Gouvernement dans les domaines suivants : a) développement local, b) coordination et partenariats entre institutions et organisations sociales, c) collecte d'informations sur les domaines d'activités thématiques du programme, d) mobilisation des ressources et d) assistance technique et coopération Sud-Sud.

16. Le FNUAP collaborera avec d'autres institutions des Nations Unies pour améliorer la cohérence, l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme de pays dans le but d'atteindre des résultats.

Dynamique des populations

17. Dans le cadre des résultats du plan stratégique du FNUAP sur la dynamique des populations, un produit contribuera également aux résultats du PNUAD : des programmes de développement améliorent l'intégration de la dynamique des populations, les sexes et les spécificités des régions.

18. *Produit : capacités des institutions statistiques et des établissements universitaires renforcés pour intégrer la dynamique des populations, notamment le vieillissement et ses interconnexions avec la santé procréative et sexuelle ainsi que l'égalité des sexes, dans les programmes de développement.* Ce produit sera obtenu : a) en sensibilisant les décideurs et les spécialistes techniques des principales institutions à la dynamique des populations et à ses liens avec le développement et

en leur donnant une formation dans ce domaine, b) en fournissant un appui technique aux institutions publiques en matière de production de données et de gestion des connaissances aux niveaux national et infranational et c) en renforçant les capacités des institutions infranationales pour la planification du développement local en utilisant une approche tenant compte des préoccupations de la population.

Santé en matière de sexualité et de procréation et éducation sexuelle des jeunes

19. Dans le cadre des résultats du plan stratégique du FNUAP dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation et de l'éducation sexuelle des jeunes, deux produits contribueront également au résultat du PNUAD relatif au développement de services sociaux et culturels de qualité et durables en utilisant une approche intergénérationnelle, territoriale et fondée sur l'égalité des sexes.

20. *Produit 1 : capacités des services de santé nationaux et locaux améliorés afin de fournir des soins de santé sexuelle et procréative, notamment planification de la famille et services de santé maternelle, en particulier aux adolescents et aux jeunes adultes des deux sexes.* Pour obtenir ce produit, le programme apportera une aide pour : a) consolider les programmes de santé sexuelle et procréative, notamment les programmes de prévention, en mettant l'accent sur les besoins des adolescents et des jeunes des deux sexes, b) améliorer les services de planification de la famille en particulier pour les adolescents et les jeunes adultes des deux sexes, c) renforcer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative, notamment la fourniture et l'utilisation d'une plus large gamme de méthodes contraceptives, d) fournir des moyens techniques et financier permettant d'offrir des soins obstétricaux d'urgence d'excellente qualité, e) former des prestataires de services et fournir des moyens techniques et financiers pour la mise en œuvre d'un module de services initial minimum en matière de santé procréative dans des situations humanitaires.

21. *Produit 2 : capacités des institutions et des organisations de la société civile dans les domaines de la santé et de l'éducation renforcées pour améliorer la mise en œuvre des programmes nationaux concernant la santé sexuelle et procréative et l'éducation, la prévention des infections sexuellement transmises et du VIH en adoptant une démarche fondée sur l'égalité des sexes et les droits fondamentaux.* Le programme obtiendra ce produit : a) en fournissant une assistance technique pour actualiser le programme national de santé sexuelle et procréative et d'éducation, b) en renforçant la gestion du programme national, l'éducation des enseignants et les programmes de formation sur l'éducation sexuelle complète, c) en renforçant la participation des adolescents et des jeunes adultes des deux sexes à la conception, la mise en œuvre et le suivi des initiatives relatives à l'éducation sexuelle, d) en fournissant une assistance technique aux équipes d'experts, aux groupes d'entraide de pairs et aux promoteurs volontaires dans des services municipaux sélectionnés afin de prévenir les maladies sexuellement transmissibles et le VIH dans les communautés les plus touchées.

Égalité des sexes et droits liés à la procréation

22. Dans le cadre des résultats du plan stratégique du FNUAP concernant l'égalité des sexes et les droits en matière de procréation, un produit contribuera au résultat du PNUAD : développement de services de qualité et de services sociaux et

culturels durables sur la base d'une approche intergénérationnelle, territoriale et tenant compte de l'égalité des sexes.

23. *Produit : capacités des institutions publiques et des organisations de la société civile renforcées pour mettre en œuvre des politiques et des programmes intégrant l'égalité des sexes et prévenant et traitant la violence sexiste.* Il sera possible d'y parvenir : a) en fournissant une assistance technique et financière aux départements universitaires d'étude sur les femmes en vue d'intégrer l'égalité des sexes dans l'enseignement supérieur, b) en soutenant des programmes de formation à l'intention des décideurs (notamment parlementaires, autorités nationales et locales, dirigeants de la société civile), des fonctionnaires de l'État et des prestataires de services (dans les domaines de l'éducation, du droit et de la santé) sur l'égalité des sexes et la lutte contre la violence sexiste et c) en favorisant des actions de sensibilisation pour encourager les jeunes gens, en particulier les guides d'opinion et les journalistes, à s'efforcer de promouvoir l'égalité des sexes et les droits en matière de procréation et de prévenir la violence sexiste.

IV. Gestion, suivi et évaluation du Programme

24. La modalité d'exécution nationale est le mode préféré de mise en œuvre du programme. Le FNUAP et le Gouvernement adopteront une méthode de gestion axée sur les résultats pour la planification, le suivi et l'évaluation du programme de pays.

25. Le FNUAP et le Gouvernement évalueront et sélectionneront les partenaires chargés de la mise en œuvre en fonction de leur compétence par rapport au programme et de leur capacité et aptitude à assurer une exécution de qualité. Le FNUAP et le Gouvernement suivront la mise en œuvre du programme et, si nécessaire, adapteront périodiquement les dispositions y relatives.

26. Le bureau de pays du FNUAP et le Ministère du commerce extérieur et de l'investissement seront responsables de la supervision et de l'évaluation du programme. Les directives et procédures du FNUAP orienteront sa mise en œuvre. Le bureau de pays comprend du personnel financé sur le budget institutionnel du FNUAP, qui s'acquittera de fonctions de gestion et de développement. Le FNUAP allouera des ressources pour les fonctionnaires qui fournissent des compétences techniques et des services de conseil pour le programme ainsi qu'une assistance liée en matière de gestion et appui aux opérations pour exécuter le programme avec efficience et efficacité.

27. En cas d'urgence, le FNUAP peut, en consultation avec le Gouvernement, modifier ses activités, en particulier les mesures visant à sauver des vies, pour mieux prendre en compte les problèmes qui peuvent surgir.

Cadre de résultats et de ressources pour Cuba

Priorités nationales : Dynamique des populations, qualité de la vie et viabilité des services sociaux et culturels

Résultats du PNUAD : Les programmes de développement améliorent l'intégration de la dynamique des populations, les sexes spécifiques et les spécificités territoriales.

Indicateurs du PNUAD : Nombre d'institutions nationales améliorant l'intégration de la dynamique des populations et de l'égalité des sexes dans leurs programmes de développement

<i>Résultat du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de résultat, données de départ et objectifs visés</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<p>Dynamique des populations</p> <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions nationales et infranationales qui intègrent la dynamique des populations et ses interconnexions avec les besoins des jeunes, la santé sexuelle et procréative et l'égalité des sexes dans les politiques et programmes de développement <p>Données de départ : 8; objectifs visés : 12</p>	<p><i>Produit :</i></p> <p>Capacités des institutions statistiques et universitaires renforcées pour intégrer la dynamique des populations, notamment le vieillissement, et ses interconnexions avec la santé sexuelle et procréative et l'égalité des sexes dans les programmes de développement</p>	<p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de décideurs et de spécialistes techniques d'institutions nationales et infranationales formés pour intégrer les informations concernant la dynamique des populations dans les programmes de développement national <p>Données de départ : décideurs, 250; spécialistes, 22; objectifs visés : décideurs, 600; spécialistes, 70</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'autorités infranationales soutenues par le FNUAP qui intègrent la dynamique des populations dans leurs plans de développement <p>Données de départ : 4; objectifs visés : 8</p>	<p>Médias;</p> <p>Bureau national de statistique et d'information; centres de recherche; autorités et institutions infranationales</p>	<p>2 millions de dollars (ressources ordinaires : 1,2 million et autres ressources : 0,8 million)</p>

Priorités nationales : Dynamique des populations, qualité de la vie et viabilité des services sociaux et culturels

Résultats du PNUAD : Développement de services sociaux et culturels de qualité et durables en utilisant une approche intergénérationnelle, territoriale et tenant compte de l'égalité des sexes

Indicateur : Nombre de services sociaux et culturels dans des régions sélectionnées recevant un appui

<p>Santé sexuelle et procréative et éducation sexuelle des jeunes</p> <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de méthodes contraceptives utilisées, par type <p>Données de départ : dispositifs intra-utérin, 51%; traitements hormonaux, 16%; préservatifs, 12%;</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Capacités des services de santé nationaux et locaux améliorés pour dispenser des soins de santé sexuelle et procréative, notamment planification de la famille et services de santé maternelle en particulier pour les adolescents et les jeunes adultes des deux sexes</p>	<p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de centres de services de santé communautaires soutenus par le FNUAP utilisant des protocoles actualisés de santé sexuelle et procréative <p>Données de départ : 250; objectif visé : 450</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de professionnels de la santé formés aux risques de santé procréative et aux soins obstétricaux d'urgence <p>Données de départ : 460; objectif visé : 782</p>	<p>Organisations de la société civile; médias;</p> <p>Ministères de l'éducation et de la santé publique</p>	<p>1,2 million de dollars (ressources ordinaires : 0,5 million et autres ressources : 0,7 million)</p>
---	--	---	---	--

<i>Résultat du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de résultat, données de départ et objectifs visés</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Objectifs visés : dispositifs intra-utérin, 38%; traitements hormonaux, 25 %; préservatifs, 25 %		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centres communautaires de services de planification de la famille soutenus par le FNUAP qui fournissent au moins trois méthodes contraceptives 		
• Taux de fécondité des adolescentes		Données de départ : 226 (50%); objectif visé : 316 (70%)		
Données de départ : 57,3 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	<i>Produit 2 :</i>	<i>Indicateurs de résultat :</i>	Organisations de la société civile; médias;	1,8 million de dollars (ressources ordinaires : 1 million et autres ressources : 0,8 million)
Objectif visé : 45 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Renforcement des capacités des institutions et des organisations de la société civile en matière de santé et d'éducation afin d'améliorer la mise en œuvre des programmes nationaux de santé sexuelle et procréative et d'éducation sexuelle, la prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH en utilisant une démarche axée sur l'égalité des sexes et sur les droits	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation et mise en œuvre avec l'appui du FNUAP du Programme national de santé et d'éducation sexuelle 	Ministères de l'éducation et de la santé publique;	
		Données de départ : 0; objectif visé : 1	Centres de recherche	
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de localités soutenues par le FNUAP ayant intégré un programme d'éducation sexuelle à l'école 		
		Données de départ : 169 (1 par municipalité); objectif visé : 845 (5 par municipalité)		
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de services municipaux et leurs équipes techniques soutenus par le FNUAP pour mettre en œuvre le programme national de prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH 		
		Données de départ : 9 services, 4 équipes; objectif visé : 14 services, 14 équipes		

Priorités nationales : Dynamique des populations, qualité de la vie et viabilité des services sociaux et culturels

Résultats du PNUAD : Développement de services sociaux et culturels de qualité et durables en utilisant une approche intergénérationnelle, territoriale et tenant compte de l'égalité des sexes. Indicateur : progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un programme tenant compte de l'égalité des sexes

Égalité des sexes et droits en matière de procréation	<i>Produit :</i>	<i>Indicateurs de résultat :</i>		
<i>Indicateur de résultat :</i>	Capacités des institutions gouvernementales et des organisations de la société civile renforcées pour mettre en œuvre des politiques et des programmes intégrant l'égalité des sexes, la	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de départements d'étude sur les femmes dans les institutions de formation des enseignants et les Facultés de médecine recevant un appui pour mettre en œuvre des plans d'action sur l'égalité des sexes et la violence sexiste aux niveaux institutionnel et communautaire 	Établissements universitaires; organisations de la société civile;	0,9 million de dollars (ressources ordinaires : 0,7 million et autres ressources : 0,2 million)
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions nationales intégrant dans leurs programmes l'égalité des sexes, les droits en matière de procréation et la prévention de la violence sexiste 		Données de départ : 0; objectif visé : 5	Fédération des femmes cubaines;	
			Médias	
				Total pour la coordination et l'aide au programme : 0,6 million de dollars

<i>Résultat du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de résultat, données de départ et objectifs visés</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Données de départ : 4; objectif visé : 8	prévention et la lutte contre la violence sexiste	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de décideurs (parlementaires, autorités nationales et locales et dirigeants de la société civile) formés à la mise en œuvre de politiques et programmes concernant l'égalité des sexes et à la prévention et à la lutte contre la violence sexiste <p>Données de départ : 180; objectif visé : 1250</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes gens, de guides d'opinion et de journalistes formés en matière de promotion de l'égalité des sexes et de lutte contre la violence à l'égard des femmes <p>Données de départ : 280; objectif visé : 1 000</p>		